

RAPPORT N° 471 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 22 DECEMBRE 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 14 au 21 décembre 2024 et documente les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, sept (7) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke, Gitega et dans la mairie de Bujumbura.

Le rapport mentionne également deux cas (2) d'arrestations arbitraires des militants du parti CDP (Conseil Des Patriotes) dans la province de Makamba.

1. Atteintes au droit à la vie

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi a révélé que, le mercredi 11 décembre 2024, des habitants de la colline de Kajeke dans la commune et province de Bubanza ont découvert les corps sans vie d'un enfant et d'un homme dont les leur identité n'a pas été établie.

Selon des témoins oculaires, le corps de l'enfant, âgé apparemment de huit ans, avait été émasculé, tandis que celui de l'homme, visiblement aisé, a été retrouvé dans le ravin du barrage d'irrigation de la rivière Kajeke.

Les mêmes sources ont précisé que l'administration locale a ordonné l'inhumation des deux corps le même jour.

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête approfondie afin d'identifier les circonstances de ces meurtres et leurs auteurs, pour qu'ils soient poursuivis et punis conformément à la loi.

- Le dimanche 15 décembre 2024, dans la matinée, le corps sans vie d'un informateur du Service National de Renseignement (SNR) connu sous le nom d'Elie Ndayishimiye (voir sa photo ci-dessous) a été retrouvé dans la zone de Rohero, commune de Mukaza, dans la ville de Bujumbura, non loin de l'endroit communément appelé « Jardin Public ».



Selon des témoins oculaires, le corps présentait des signes qui montrent qu'Elie Ndayishimiye aurait été assassiné par strangulation.

Les mêmes sources précisent que des traces de pneus d'un véhicule suggèrent penser qu'Elie Ndayishimiye aurait été tué ailleurs avant que son corps ne soit abandonné cette zone de Rohero. Elie Ndayishimiye était impliqué dans plusieurs crimes de sang, notamment le meurtre, en 2004, d'un commerçant de Gisozi, Paul Buyanda, pour lequel il avait été condamné à une servitude pénale à perpétuité.

- Le dimanche 15 décembre 2024, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme non identifié a été retrouvé dans le quartier de Mutakura, zone de Cibitoke, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime, toute nue, était allongé dans une rigole d'évacuation des eaux usées (voir sa photo ci-dessous). Elle aurait été violée avant d'être tuée.



SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les auteurs de ces crimes et les traduire en justice afin qu'ils soient sanctionnés conformément à la loi.

- Le dimanche 15 décembre 2024, dans la journée, le corps sans vie d'un enfant de connu sous le nom de Joué Irakoze a été découvert dans une maison en construction sur la colline de Ruhanza, commune de Giheta, dans la province de Gitega.

Selon des membres de sa famille, Josué avait disparu la veille alors qu'il était parti à la recherche du bois de chauffage. Le corps de l'enfant a été inhumé le même jour sur l'ordre de l'administration locale.

- Le jeudi 19 décembre 2024, dans la matinée, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés respectivement dans les quartiers de Mushasha et de Rango en commune et province de Gitega.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier les auteurs et les circonstances de ces crimes afin qu'ils soient jugés et punis conformément à la loi.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le samedi 14 décembre 2024, dans la matinée, un Imbonerakure¹ connu sous le nom de Ngabo a procédé à l'arrestation arbitraire de deux militants du parti CDP (Conseil Des Patriotes), Fabien Nijimbere et Antoine Mbaririmbanyi, au chef-lieu de la commune de Mabanda dans la province de Makamba.

Selon des témoins oculaires, Fabien Nijimbere, représentant du parti dans la zone de Gitara de la commune de Mabanda et Antoine Mbaririmbanyi, adjoint au représentant communal du parti dans cette même commune, ont été arrêtés alors qu'ils collectaient des récépissés et identités des membres de ce parti pour faire

¹ Membres des la ligue des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD (Conseil National de la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

des photocopies en vue de constituer des dossiers de candidature aux élections de 2025. Ils ont été accusés de collecter des récépissés et cartes d'identité dans le but d'empêcher leurs propriétaires de se présenter aux prochaines élections.

Selon des membres de leur famille politique, Fabien Nijimbere et Antoine Mbaririmbanyi ont été jugés et condamnés dans le cadre d'un procès en flagrance le mardi 17 décembre par le Tribunal de Grande Instance de Makamba. Ils ont écopé d'une peine de servitude pénale de deux ans et à une amende de huit cent mille francs burundais (800.000 Fbu).

SOS-Torture Burundi demande la libération des deux militants du parti CDP, estimant qu'ils ont été arbitrairement arrêtés alors qu'ils rassemblaient des documents nécessaires pour se porter candidats aux élections des députés et des conseillers communaux au sein de leur parti.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.